

Format de la pétition à utiliser
pour impression "sauve-papier"

Pour plus d'information
sur la campagne *MISSION
COLLECTIVE: bâtir un Québec
sans pauvreté* consultez le site
internet au :
www.pauvrete.qc.ca

Mettre sous enveloppe et poster au :

Collectif pour un Québec
sans pauvreté
165, rue Carillon, local 309, Québec
(Québec), G1K 9E9, Canada

Pétition à l'Assemblée nationale du Québec

MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, voulons avancer sur
la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de
devenir une société riche de tout son monde.

En conséquence, de concert avec le Collectif pour un Québec
sans pauvreté,

NOUS DEMANDONS à l'Assemblée nationale, pour mettre en
œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et
l'exclusion sociale, de veiller à ce que le gouvernement prenne
les mesures nécessaires pour :

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans
discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et
révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant
40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées
annuellement pour assurer à toute personne un revenu au
moins égal à la mesure du panier de consommation, soit
13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

Nom (en lettres moulées)

Municipalité et/ou code postal

Signature

Retourner avant le 31 mars 2009

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue Carillon, local 309, Québec (Québec),
G1K 9E9, Canada

Pétition à l'Assemblée nationale du Québec

MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, voulons avancer sur
la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de
devenir une société riche de tout son monde.

En conséquence, de concert avec le Collectif pour un Québec
sans pauvreté,

NOUS DEMANDONS à l'Assemblée nationale, pour mettre en
œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et
l'exclusion sociale, de veiller à ce que le gouvernement prenne
les mesures nécessaires pour :

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans
discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et
révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant
40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées
annuellement pour assurer à toute personne un revenu au
moins égal à la mesure du panier de consommation, soit
13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

Nom (en lettres moulées)

Municipalité et/ou code postal

Signature

Retourner avant le 31 mars 2009

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue Carillon, local 309, Québec (Québec),
G1K 9E9, Canada